

La motorisation partagée au Bénin : les Cuma

► ORGANISATIONS PAYSANNES

Muriel Clarac, chargée de mission au Bénin, Agriculteurs français et développement international (Afdi), ppab_parakou@yahoo.fr

VOILÀ PRÈS DE DIX ANS que l'Union communale des producteurs de Bembèrèkè a initié la création de coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) afin de répondre à la forte demande en mécanisation des travaux agricoles. L'Afdi, partenaire actif du projet, nous dit ce qu'il en est aujourd'hui.

INTRODUITE dès le début des années 70 dans les coopératives de production mises en place par l'État, la motorisation des travaux agricoles est déjà ancienne dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Depuis, elle progresse grâce à des prestataires privés. En 2000, autour de 150 tracteurs assuraient les labours d'environ 15 000 hectares. La demande pour ce type de service est croissante : les agriculteurs y voient le moyen de réduire la pénibilité du travail et d'accélérer les travaux de labour, dans le souci de semer à temps. Cependant, la mauvaise qualité du matériel, celle des labours ou encore le paiement à l'avance du service posent souvent problème.

En concertation avec des représentants de l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi), des agriculteurs de l'Union communale des producteurs (UCP) de Bembèrèkè ont alors opté pour la mise en place d'une action de mécanisation partagée. Ils ont ainsi créé, en 1997, les deux premières coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma). Aujourd'hui, on compte 24 Cuma réparties dans sept communes. Elles sont le résultat de la volonté collective de dix à vingt agriculteurs d'un même village de s'équiper d'un tracteur et d'une charrue à disques. Pour les responsables d'organisations paysannes (OP), c'est avant tout un

moyen de remédier à l'impossibilité financière pour les producteurs d'acquiescer un matériel motorisé, de façon individuelle [1]. Ainsi, cette façon de procéder vise-t-elle également à renforcer la dynamique des OP.

Le financement, une difficulté qui reste à surmonter. On le sait, le manque de financement est un obstacle majeur au développement de la mécanisation de l'agriculture. À partir de 2002, les Cuma ont su négocier des conditions améliorées avec les caisses locales de crédit agricole : des taux moins élevés et des durées de prêt plus longues. Mais les difficultés de la filière coton béninoise d'une part et le coût élevé de l'investissement des Cuma d'autre part ont progressivement rendu certaines coopératives incapables d'honorer les échéances bancaires. Les retards de paiement, ajoutés aux problèmes techniques, fragilisent la cohésion du groupe. Ceci oriente aujourd'hui la constitution de Cuma vers un effectif limité à une dizaine d'adhérents, d'un même réseau de producteurs.

L'Union régionale des Cuma, une organisation faite de dynamique. Créée en décembre 2003 par l'ensemble des Cuma du Borgou et de l'Alibori, l'Union régionale des Cuma poursuit notamment comme objectif le développement des services collectifs

(maintenance et réparation du matériel, animation des Cuma, formations proposées aux adhérents, négociation avec les partenaires commerciaux et financiers). Le lobbying est aussi au programme de l'Union régionale, afin de défendre les intérêts des Cuma au niveau national. La facilitation du crédit d'équipement en est un point crucial. Enfin, la promotion du modèle coopératif est un nouvel enjeu, les demandes en acquisition de tracteurs et en création de Cuma affluent de la région mais également de tout le Bénin.

Progressivement, l'Union régionale s'impose comme un acteur fondamental pour le développement de la motorisation au Bénin, par la voie de la motorisation partagée. Les chantiers qui s'ouvrent sont nombreux, impulsés par les plus dynamiques des Cuma qui diversifient les opérations mécanisées (semis, transport des récoltes, aménagement de pistes d'accès) et se professionnalisent en matière de gestion. Avec des études sur les techniques culturales favorables à la fertilité des sols, la mise en place d'un dispositif de conseil de gestion à l'exploitation individuelle ou encore la mise en relation entre producteurs et commerçants pour organiser le stockage et la vente groupée de maïs, les Cuma se révèlent propices à l'innovation. ■

[1] QUELS ENGAGEMENTS DE LA PART DES ADHÉRENTS?

► Moussa Gibigaye, doctorant à la faculté des Lettres, Arts et Sciences humaines de l'université d'Abomey-Calavi (Bénin) moussa_gibigaye@yahoo.fr

LA CUMA est une coopérative créée dans l'objectif d'utiliser du matériel agricole en commun. Il s'agit de l'achat d'une machine en vue d'une utilisation chez les adhérents de la Cuma, et non pour mener une activité commerciale. Le prix du service de labourage est fixé à l'hectare, au cours d'une assemblée générale des membres. L'adhérent n'est pas propriétaire du matériel, il a un droit d'usage proportionnel à son engagement en terme de surface à emblaver. Il a l'obligation d'utiliser le matériel de la Cuma pendant toute

la durée de son engagement.

Le nombre d'hectares engagés par tous les « cumistes » permet de fixer le montant de la part sociale. L'ensemble des parts sociales constitue le capital social, qui est utilisé pour l'achat de la machine. Dans le cas où le capital social est insuffisant, les coopérateurs contractent un prêt bancaire. Le crédit, échelonné en annuités, est remboursé après chaque campagne cotonnière par l'ensemble des adhérents. Le remboursement de cette annuité constitue l'un des risques majeurs en cas d'aléa exogène. ■

